



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 15 JUIN 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL
DE VILLE DE LORRAINE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Madame Carla Brown, déléguée substitut
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, assistant directeur
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative adjointe

EST ABSENT :

Monsieur Eric Westram, délégué

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-084

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 39**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-085

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**



No de résolution
ou annotation

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mai 2023;
4. Direction générale;
 - 4.1 ADOPTION – Nouvel organigramme
 - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de travail – Inspecteur-chef;
 - 4.3 NOMINATIONS – Représentants de l'employeur au comité de retraite;
 - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente de partenariat entre le CISSS des Laurentides et la RIPTB – Interventions en santé mentale 2023-2026;
 - 4.5 ADJUDICATION – Contrat de gré à gré en vertu du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle – Achat de manteaux pour les policiers 2023-2026;
 - 4.6 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle;
5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – *Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous la forme de temps d'ondes et services;*
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Mai 2023;
 - 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #11 – SCFP – Centrale d'appels 9-1-1;
 - 6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #12 – SCFP – Conciliation travail et vie personnelle;
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Mai 2023;
8. Régime de retraite
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1



No de résolution
ou annotation

2023-06-086

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 MAI 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mai 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative adjointe est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2023-06-087

ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME

ATTENDU QU'EN raison de modifications à la structure organisationnelle de la Régie, il y a lieu d'entériner un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Régie (version juin 2023);

DE CRÉER un second poste de directeur adjoint;

DE CRÉER un poste de chef de service – Ressources humaines;

DE CRÉER un poste de chef de service – Renseignement et analyse;



No de résolution
ou annulation

DE CRÉER un second poste de conseiller, conseillère aux affaires juridiques.

4.2

2023-06-088

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL – INSPECTEUR-CHEF

CONSIDÉRANT les modifications apportées à l'organigramme de la Régie, visant notamment l'ajout d'un nouveau poste d'inspecteur-chef;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de nommer M. Martin St-Pierre à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur Martin St-Pierre à titre d'Inspecteur-chef de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, et ce, pour une durée de cinq (5) ans à compter du 12 juin 2023;

D'AUTORISER le directeur et la secrétaire corporative adjointe à procéder à la signature pour et au nom de la Régie, du contrat de travail entre la Régie et Monsieur Martin St-Pierre, lequel sera effectif rétroactivement à compter du 12 juin 2023.

4.3

2023-06-089

NOMINATIONS – REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT le départ de la Régie de Me Sandra De Cicco, il y a lieu de nommer un nouveau représentant de l'employeur au Comité de retraite, en remplacement de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE, suite au départ de Mme Isabelle Filion, aux mouvements de personnel ayant suivi ce départ et au retour de congé de maternité de Mme Janie Marchand, il y a lieu de confirmer la nomination de cette dernière sur le comité de retraite, également à titre de représentante de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER M. Luc Larocque, directeur adjoint, pour siéger au sein du comité de retraite et ce, à titre de représentant de l'employeur;



No de résolution
ou annotation

DE NOMMER Mme Janie Marchand, chef de service – Finances et trésorerie, pour siéger au sein du comité de retraite et ce, à titre de représentante de l'employeur.

4.4

2023-06-090

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE CISSS DES LAURENTIDES ET LA RIPTB – INTERVENTIONS EN SANTÉ MENTALE 2023-2026

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un partenariat entre le CISSS des Laurentides et la Régie afin d'assurer une plus grande collaboration entre les services en première ligne auprès des citoyens en situation de crise ou dont l'état mental est perturbé;

ATTENDU QUE le CISSS et la Régie désirent poursuivre ce partenariat pour un nouveau terme de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Carla Brown
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente de partenariat avec le CISSS des Laurentides en matière d'intervention de première ligne en santé mentale pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026.

4.5

2023-06-091

ADJUDICATION – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ACHAT DE MANTEAUX POUR LES POLICIERS 2023-2026

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat d'achat de manteaux pour les policiers le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT le *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Carla Brown
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER, conformément à l'article 11.2 du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, l'octroi d'un contrat de gré à gré dont la valeur varie entre 50 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public et dont l'objet vise l'achat de manteaux pour les policiers du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026;



No de résolution
ou annotation

D'OCTROYER à Vêtement et Équipement Tact Gearz inc. un contrat de gré à gré visant l'achat de manteaux pour les policiers pour une durée de trois (3) ans;

D'AUTORISER une dépense de 52 313,63 \$ (taxes incluses) (soit une dépense nette de 47 769,31 \$) à cette fin;

D'IMPUTER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire identifié au certificat de la trésorière;

D'AUTORISER le directeur – Services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-15.

4.6

2023-06-092

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à procéder par appel d'offres public au cours des mois d'avril et de mai 2023 :

- Acquisition de douze (12) vélos électriques auprès de Ascension Vélo, pour la somme de 37 470,04 \$ (taxes incluses) en date du 29 mai 2023.

5. TECHNOLOGIES

5.1

2023-06-093

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE CERTAINES MUNICIPALITÉS EN VUE DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO-VOIX P25 SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES

CONSIDÉRANT le terme de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur pour la location d'une infrastructure P25 en date du 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de poursuivre, dans une nouvelle entente intermunicipale, sa participation au regroupement en ce sens;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettant à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution
ou annulation

D'AUTORISER le président, ou en son absence le vice-président, et la secrétaire corporative, ou en son absence la secrétaire corporative adjointe, à signer, pour et au nom de Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, l'Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix p25 sous forme de temps d'ondes et services;

DE NOMMER M. Danny Bastien à titre de représentant de Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville chargé de l'application de l'entente intermunicipale ainsi que du suivi auprès du représentant de la ville mandataire et de l'adjudicataire retenu suite au processus d'appels d'offres, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-06-094

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – MAI 2023

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de mai 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-14.

6.2

2023-06-095

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #11 – SCFP – CENTRALE D'APPELS 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, relativement aux modalités exceptionnelles mises en place à la centrale d'appels 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la chef de service par intérim – ressources humaines, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **11** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet les modalités mises en place à la centrale d'appels 9-1-1 au cours des derniers mois



No de résolution
ou annotation

6.3

2023-06-096

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #12 – SCFP – CONCILIATION TRAVAIL ET VIE PERSONNELLE

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, relativement aux modifications d'horaire permettant une meilleure conciliation travail et vie personnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la chef de service par intérim – ressources humaines, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **12** entre la Régie et *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la conciliation travail et vie personnelle.

7. FINANCES

7.1

2023-06-097

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2023-06-098

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – MAI 2023

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de mai 2023 totalisant un montant de 868 599,05 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION



No de résolution
ou annotation

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Carla Brown
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 42**.



Monsieur Jean Cormois
Président



Me Mélanie Diné
Secrétaire corporative adjointe

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR 
CE 31 / 07 20 23